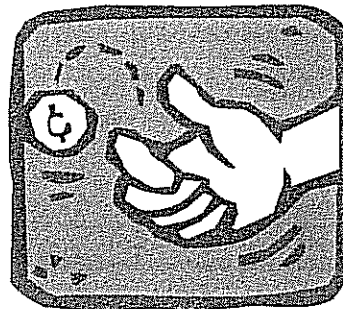




**Rapport de la Commission des Finances concernant
le préavis n° 70/05**

Engagement d'un(e) technicien(ne) communal(e)



Composition Commission des Finances	
Eric Loup	Président
Orlando Masiello	Membre
Pierre-André Duvanel	Membre
Jean-Jacques Guignard	Membre

Dates des réunions
07 novembre 2005
14 novembre 2005
21 novembre 2005
23 novembre 2005

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les conseillers,

1. Préambule

Nous avons obtenu des explications complémentaires sur le préavis cité en titre par Monsieur le Syndic Raymond Bron que nous remercions pour la clarté de ses explications.

Ce préavis est à mettre en relation très directe avec celui concernant le budget 2006.

Notre commission demande ainsi au Président du Conseil Communal une modification de l'ordre du jour avec d'abord une discussion générale sur l'organisation administrative de la commune (Autorités, personnel administratif et personnel technique), puis le point relatif à ce préavis et enfin le point relatif au préavis no 69-05 sur le budget.

2. Commentaires de la Commission

2.1 Commentaire préliminaire

Pour préciser la position exprimée dans notre préambule, nous argumentons que l'engagement d'un technicien communal devrait être mis en relation avec des postes du budget tels que la très sensible augmentation des rémunérations des membres de l'Exécutif (+ 140%) ou l'augmentation du temps de travail du personnel administratif (+20%) ou l'augmentation des charges liées à la collaboration de mandataires (+ 45% par rapport aux comptes 2004) ou encore pas de diminution quant aux charges du Service Technique Intercommunal.

2.2 Organisation administrative de la commune

Mais que se passe-t-il à la commune de Cugy ?

Il nous semble que depuis quelques mois, le travail apparaît comme disproportionné, allant même jusqu'à atteindre un quasi plein temps pour notre nouveau syndic et une énergie extrêmement chronophage chez notre nouveau municipal des finances et bâtiments !

Cette débauche d'énergie fait peur et nous fait remarquer, ce qui est bien normal, que dans une telle situation il est difficile de prendre du recul et d'analyser posément la situation. Au vu des explications fournies par notre Syndic, on peut conclure à une situation de crise pour la gestion de notre commune.

On comprend ainsi que le retard accumulé fait ressortir cet excès de travail et de soucis pour notre Municipalité.

2.3 Comparaison avec d'autres communes

Notre commission a donc essayé d'établir des comparaisons afin de répondre aux questions posées du point de vue organisationnel et financier par les deux préavis 69 et 70-2005. Elle a ainsi choisi 4 communes vaudoises développant d'importantes similitudes avec la nôtre. Utile pour les deux préavis cités plus haut, cette comparaison figure en annexe à nos deux rapports.

On remarque qu'au point de vue administratif, notre commune aura, avec l'augmentation de travail de Mme Durussel de 80 à 100% prévue au budget, 3.5 Unité de Personnel (UP), soit dans la moyenne des communes prises en considération (Chexbres 3.6, Corseaux 3.7, Lonay 2.8, Penthalaz 3.5).

L'engagement d'un technicien communal porterait ce chiffre à 4.5 !

2.4 Qualité et coût

Monsieur le Syndic estime que l'engagement d'un technicien communal devrait servir à l'augmentation de la qualité des prestations de notre commune.

Si cet argument est certainement défendable, il apparaît qu'un tel engagement devrait également contribuer à une diminution d'autres coûts en relation avec l'organisation du travail. Mais il n'en est rien puisque selon les deux préavis, toutes les charges stagnent ou augmentent ! Nous nous trouvons donc devant un choix difficile puisque faisant franchir un palier tant organisationnel que financier à notre commune.

2.5 Incidences financières

On peut ressortir les chiffres d'augmentation suivants en relation avec les propositions développées par la Municipalité dans le cadre du budget 2006:

Traitements Exécutif (base annuelle, par rapport au budget 05) :	+ CHF 88'000.- + 140%
Traitements du personnel communal (engagement technicien communal, augm. temps travail Mmes Durussel et Morel, augm. Temps travail APEMS, augm. statutaires et indexation)	+ CHF 211'000 + 24%
Honoraires de tiers (par rapport aux comptes 2004)	+ CHF 54'000 + 45%
Equipement du technicien	+ CHF 15'000

Ces quatre augmentations ajoutées laissent perplexes par leur démesure. Elles influencent de manière significative la prise de position de la commission.

3. Prise de position de la commission

3.1 Avantages et inconvénients

Il est difficile d'estimer la décharge qu'apporterait ce nouveau membre de l'administration à nos conseillers Municipaux. En effet, ces derniers seront toujours autant sollicités par notre population et devront se tenir au courant des travaux et particularités techniques de leur dicastère. De plus, l'appel à des mandataires spécialisés va demeurer.

Finalement, il s'avère que d'un point de vue financier, cet engagement va engendrer une augmentation extrêmement sensible de nos charges, ajoutées à celles proposées par notre Municipalité au budget.

3.2 Evolution du personnel administratif actuel

La Municipalité propose d'élever le taux d'activité de Mme Durussel de 80 à 100%. L'an prochain, notre secrétaire municipal prendra sa retraite, en principe à fin août.

3.3 Avis de la commission

Au point 2.2, nous posons la question de l'organisation de notre commune. Rappelons ce point développé dans le module de management public de la Haute Ecole de Gestion :

« Pour les collectivités publiques, il s'agit donc d'utiliser intelligemment les deniers publics et d'éviter des dépenses de prestige ou le gaspillage dû à une mauvaise organisation. »

Nous sommes persuadés qu'une réorganisation au sein de l'administration de notre commune permettra de combler les retards accumulés à ce jour, ces derniers mettant notre Municipalité dans un état de stress ne permettant pas une réflexion approfondie pour le rétablissement de la situation. Comme indiqué plus haut, nous vivons une situation de crise. Il nous paraît donc important de réagir par une solution de crise.

4. Amendement

Notre commission n'a pas d'amendement à proposer pour ce préavis. Par contre, elle en déposera un dans le cadre du préavis 69-05 Budget 2006 pour attribuer un montant à la Municipalité lui permettant d'engager un nouveau secrétaire municipal au moins 4 mois avant le départ à la retraite du titulaire actuel. Il nous semble que cette solution permettrait une bonne mise au courant et une aide précieuse au rattrapage des retards constatés dans notre administration.

5. Conclusions

La Commission des finances vous propose de refuser le préavis 70-05.

Cugy, le 23 novembre 2005

Eric Loup
Président

Orlando Masiello

Pierre-André Duvanel
Rapporteur

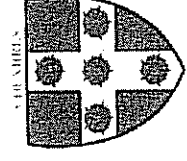
Jean-Jacques Guignard

Annexe : tableau de comparaison avec les communes de Chexbres, Corseaux, Lonay, Penthalaz



CORSEAUX

2'079
2'091



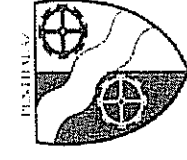
CHEXBRES

2'041
2'040



LONAY

1'900
2'164



PENTHALAZ

2'283
2'260



CUGY

1'992
2'115

Population

Habitants 31.12.2000
Habitants 31.12.2004

Taux d'imposition

2005
2006

65
65

57.5
57.5

60
60

77
77

62
65

Superficie

en hectares
dont boisée/viticole (en ha)
dont boisée/viticole (en %)

107
25
23

214
30
14

371
26
7

387
69
18

295
109
37

Personnel

administration
(en Unité de Personnel)

3.7

3.6
(+ 1 appr.)

2.8

3.5

2005
budget 06

exploitation
(en Unité de Personnel)

2

3

3

4

5

Technicien communal?

non, mandat STI

non, mandat
bureau techn.

non

non

Préavis 70-05